



Conseil économique et social

Distr. générale
2 juillet 2012
Français
Original : anglais

Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 31 juillet-9 août 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports des gouvernements sur la situation
dans leurs pays et sur les progrès accomplis
quant à la normalisation des noms géographiques
depuis la neuvième Conférence
(pour distribution seulement)**

Normalisation des noms géographiques en Mongolie de 2008 à 2012

Résumé**

L'Administration chargée du territoire, de la construction, de la géodésie et de la cartographie a apporté quelques modifications à sa structure ainsi qu'aux noms géographiques de la Mongolie, entre 2008 et 2012.

L'Administration est née en 2008, de la fusion de trois organismes relevant du Ministère des routes, des transports, de la construction et du développement urbain, à savoir l'Autorité chargée de l'administration du territoire, l'Autorité chargée des équipements publics et de la construction et l'Administration centrale de la géodésie et de la cartographie.

En 2009, l'Administration a proposé la création, par le Gouvernement, d'un conseil national chargé des noms géographiques relevant du Ministère des routes, des transports, de la construction et du développement urbain, mais cette proposition a été rejetée.

Depuis 2010, l'Administration a mené des recherches sur le droit foncier afin de le mettre à jour et a décidé d'apporter des changements aux lois relatives à la géodésie et à la cartographie.

* E/CONF.101/1.

** Le présent rapport a été établi par l'Administration chargée du territoire, de la construction, de la géodésie et de la cartographie de la Mongolie et sa version intégrale peut être consultée, uniquement dans sa langue d'origine, à l'adresse Web suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf10.html>.



En qualité d'instance nationale responsable des noms géographiques, l'Administration a intégré, dans une mise à jour des lois relatives à la géodésie et à la cartographie, les résultats de délibérations portant sur l'établissement de conseils nationaux chargés des noms géographiques et de l'infrastructure topographique.

La législation sera examinée par le Parlement. Par ailleurs, l'Administration a mené les activités suivantes :

- a) Elle a rédigé des instructions concernant l'attribution précise des noms géographiques de la Mongolie;
- b) En mars 2012, l'Administration a commencé à préciser les noms géographiques dans trois provinces, en commençant par l'est de la Mongolie;
- c) En 2011, elle a commencé à déterminer les noms géographiques et les données géographiques relatives aux limites des municipalités le long des frontières du pays.

De 2007 à 2011, l'Administration a entamé la mise à jour cartographique de 1 210 planches à l'échelle 1/100 000, en commençant par l'est du pays. Elle a déterminé les noms d'éléments topographiques tels que des puits, des sources, des pâturages, des campements et des villages, en précisant leur finalité, et a enregistré les modifications apportées aux emplacements industriels et aux municipalités, en menant des études sur le terrain pour définir leurs coordonnées et pour les faire figurer dans les cartes topographiques.
